

COMITE DIRECTEUR DU 22 JUIN 2015

PROJET DE MODIFICATIONS DES REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

DISCIPLINE MOTOCROSS

TITRE IX: REGLES COMPLEMENTAIRES - MINI-MOTO (SOLOS) / PIT-BIKE

ARTICLE 72: CIRCUIT D'ENTRAINEMENTS OU DE COMPETITIONS

f) Nombre maximum de participants :

Le nombre maximum de pilotes admis en même temps sur une piste est de 14 18 pour une piste de 250 mètres, plus 1 pilote par 25 mètres 3 pilotes par 100 mètres, avec un maximum de 26 pilotes si la configuration de la piste le permet.

Pour les essais, ce nombre peut être augmenté de 20%.